



Communiqué de presse

96/23

Montreuil, le 9 novembre 2023

Le Sénat maltraite les personnes issues de l'immigration, n'en jetez plus, la coupe est pleine pour l'hôpital !

Le Sénat a voté hier soir la suppression de l'AME (Aide Médicale d'Etat) par un artifice validé par le ministre de l'Intérieur, ce que nous appelons « le vœu de faveur ».

En d'autres termes, le ministre de l'Intérieur, qui aurait pu s'opposer à une telle décision dans le cadre de la Loi « Immigration » qu'il porte, a autorisé le Sénat à mettre fin à un dispositif de santé publique essentiel.

Il est, pour la fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, inconcevable que cette mesure représentant un enjeu majeur de santé publique passe à l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

Pour rappel, l'AME a été créée à des fins humanistes en respectant la majorité des textes en vigueur en France sur les droits de l'homme, mais aussi dans un souci de santé publique. Comment enrayer des maladies contagieuses si l'on ne traite pas toute la population vivant sur le territoire ?

La disparition de l'AME va entraîner un afflux évident de personnes malades, qui ne pourront pas avoir accès à la médecine de ville, engendrant des engorgements des services des urgences.

En 2012, l'Espagne a pris une décision identique qui a eu des conséquences désastreuses. En 2018, ils sont revenus sur leur décision.

Au XXI^{ème} siècle, dans un pays qui est la 7^{ème} puissance mondiale, cette décision est scandaleuse car elle met en danger l'ensemble de la population, complexifie la tâche des soignant.e.s et fragilise le système de santé déjà exsangue.

La Fédération Santé et Action Sociale exige la réintroduction immédiate de l'AME pour le bien de tou.te.s !